

Champagne Picarde **INFO**

juin 2016

numéro 14



Piscine intercommunale
Budget 2016
Modernisation des infrastructures
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères
Picardie Pass Rénovation
Schéma de Cohérence Territoriale

le journal de votre communauté de communes

Force est de constater le sentiment d'abandon de nos territoires ruraux et villages face aux évolutions amorcées : incitation à la métropole, création de grandes régions, fusion des intercommunalités, affaiblissement des départements, communes nouvelles... Ces réformes trahissent souvent une proximité qui s'éloigne, des repères qui s'effacent, des services qui s'évadent. Bref, des changements à accompagner malgré des situations financières dégradées pour maintes collectivités.

Si nous échappons à la réorganisation de notre territoire (le périmètre de la communauté de communes ne sera pas touché par une fusion), la Champagne Picarde demeure soumise, dans ce contexte mouvant, à une tension financière latente depuis quelques années.

Les décisions du conseil communautaire lors de l'adoption du budget 2016 vont nous permettre de retrouver une souplesse, de générer à nouveau une épargne indispensable au bon fonctionnement de notre collectivité, de maintenir l'ensemble de nos services (services à la population, services aux communes).

Ces décisions seront aussi le gage d'envisager des investissements structurants et d'affronter les enjeux de demain notamment le transfert de nouvelles compétences communales vers l'intercommunalité entre 2017 et 2020 : zones d'activités, eau potable, assainissement, tourisme...

Une véritable stratégie financière a été adoptée par les conseillers communautaires durant ce dernier semestre pour voter un budget équilibré et garant de perspectives d'investissement pour l'avenir.

Ce budget est bâti autour de 3 axes forts :

- **Dépenser mieux et moins :**
une devise à respecter et à ne surtout pas oublier.
- **Bonifier notre dotation globale de fonctionnement :**
cette recette essentielle versée par l'État est en baisse très importante depuis 2013. En 2016, elle va connaître un rebond grâce à l'adoption de la

fiscalité professionnelle unique qui permet de bonifier cette «subvention» de l'État.

- **Rééquilibrer notre fiscalité :**
nos taux intercommunaux sont parmi les plus faibles du département, ils avaient baissé de 10 % en 2006 sans jamais être modifiés depuis.

Ces mesures et ces efforts partagés, jamais très agréables, je peux le reconnaître, permettront de recouvrer une capacité d'autofinancement pour redonner une vitalité à notre territoire rural.

Des réflexions sont en cours entre les maires et la Champagne Picarde sur des sujets très divers :

- Opter pour un développement et une meilleure répartition territoriale des services à la population et à l'enfance (maison des services, développement de micro-crèches)
- Favoriser l'accès de tous au numérique grâce à la prise de compétence pour «*le développement des communications électroniques*» et l'engagement dès 2017 du développement de la fibre optique dans les communes
- Développer la mobilité écologique en finançant l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Encourager la réhabilitation des logements grâce à «*Picardie Pass Rénovation*», dispositif régional innovant et avantageux pour les particuliers
- Améliorer les chemins de randonnées (pédestre, équestre, VTT) et réfléchir à une véritable promotion touristique
- Réhabiliter notre piscine pour continuer à favoriser l'apprentissage de la natation, l'accueil des scolaires et des divers publics.

**Le Président
Alain LORAIN**

Champagne Picarde Info
2 route de Montaigu - 02 820 Saint-Erme
Tel : 03 23 22 36 80 - Fax : 03 23 22 36 84
E-mail : info@cc-champagnepicarde.fr
Directeur de la publication : Alain LORAIN
Textes : C.C. de la Champagne Picarde

Photos : Fotolia et service communication
Conception graphique : service communication
Impression : Alliance Partenaires Graphiques
Imprimé à 9 500 exemplaires
Date de parution : Juin 2016
Dépôt légal : Juin 2016 - ISSN : 2102-3417

Piscine Intercommunale



Depuis le 1^{er} mai 2016, la piscine de Sissonne a été transférée à la Champagne Picarde qui en assure désormais la gestion, le fonctionnement courant et l'organisation.

Le personnel communal a été transféré vers l'intercommunalité tout comme l'ensemble des biens et équipements mis à disposition pour un libre exercice de cette compétence par la communauté de communes.

Cette piscine répond en milieu rural à une réelle mission sociale et d'éducation. Elle accueille le public et propose diverses activités dispensées par les maîtres-nageurs (cours, aquagym...) ou par des privés (kinésithérapeute, préparation à l'accouchement...).



La piscine de Sissonne est surtout un lieu privilégié pour l'accueil des scolaires. Depuis de longues années, elle permet aux écoles de respecter les circulaires de l'Éducation Nationale qui consacrent «*l'apprentissage de la natation comme une priorité nationale*».



La piscine de Sissonne remplit pleinement cette mission d'enseignement en accueillant près de 20 000 scolaires par an issus des écoles primaires et collèges de la Champagne Picarde mais aussi des territoires voisins (Rozoy-sur-Serre, Montcornet, Marle, Corbeny...).

Pourquoi transférer la compétence à la Champagne Picarde ?

Par son rayonnement, la piscine est à l'évidence un équipement qui bénéficie à l'ensemble des habitants

du territoire et même au-delà.

La commune de Sissonne assurait seule depuis la fin des années 70, l'investissement et la prise en charge d'un déficit de fonctionnement annuel récurrent. Une piscine est en effet un équipement toujours déficitaire.

- Construite en 1977
- Plus 50 000 entrées par an
- Près de 20 000 scolaires pour 30 écoles et 6 collèges
- 5 emplois
- 250 000 € de charges de fonctionnement par an

Si les recettes (droits d'entrée) couvrent un tiers des dépenses, environ 250 000 € restent à charge de la collectivité chaque année, uniquement pour le fonctionnement de l'équipement.

Assurer la gestion courante de l'équipement n'est pas une fin en soi pour la Champagne Picarde. La commune de Sissonne via une compensation versée à la communauté de communes continuera d'ailleurs à assurer la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement évaluées à la date du transfert.

Par contre, **le véritable objectif de la Champagne Picarde sera d'envisager des travaux de réhabilitation de cet équipement** pour en assurer la pérennité.



En cette période de réforme territoriale et de baisse des subventions, le montage financier du projet est plus compliqué. En 2016 la Champagne Picarde va engager le dossier (demande de financement, choix d'un architecte...) pour envisager une rénovation complète de la piscine dans les prochaines années.

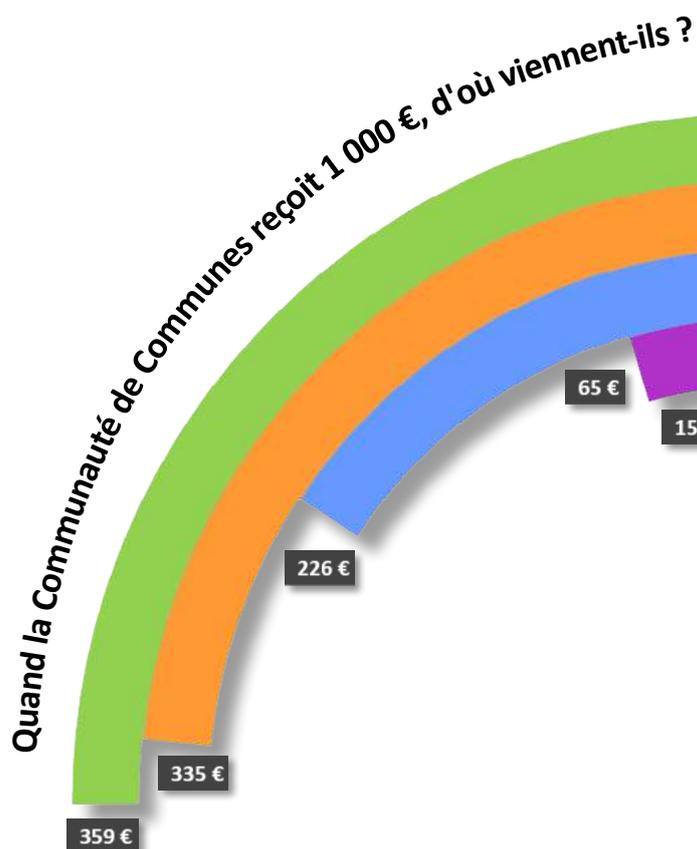
Dans l'attente de voir aboutir ce projet, des premiers travaux importants initiés par Sissonne seront réalisés courant 2016 (remplacement du système de traitement d'eau, changement complet de la ventilation et du traitement d'air).

Budget 2016

Dans un contexte économique toujours fragile, la Champagne Picarde veut conserver le choix d'investir aux côtés des communes pour renforcer l'attractivité de son territoire.

Comme toutes les collectivités, la Champagne Picarde se heurte à une réduction des dotations de l'État et aux bouleversements imminents liés à l'application de la loi «Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NoTRe)» qui prévoit, entre autres, un renforcement de l'intégration intercommunale avec le transfert de nouvelles compétences d'ici 2020 : gestion de l'ensemble des zones d'activités économiques, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, tourisme...

Confrontée à un effet de ciseau entre, d'un côté, les coûts de fonctionnement croissants et les compétences nouvelles et, d'autre part, la diminution des dotations et subventions, l'épargne de la Champagne Picarde était devenue largement négative. Le résultat de fonctionnement des 2 derniers comptes administratifs s'établit ainsi à - 138 000 € en 2014 et - 302 000 € en 2015.



La Champagne Picarde était entrée dans un cycle lui interdisant toute perspective d'investissement majeur et mettant en péril à moyen terme la pérennité des actions notamment ses nombreux services apportés à la population ou aux communes.

Pour préparer ces échéances et poursuivre nos missions, le budget 2016 s'inscrit dans une trajectoire volontariste et tournée vers l'avenir, fruit d'un travail étroit entre les élus et les services.

Ce budget 2016 de la Champagne Picarde comprend certaines mesures phares, toutes nécessaires pour retrouver une situation financière saine :

- **une diminution de ses dépenses de fonctionnement :**

la baisse de l'ensemble des dépenses courantes (téléphone, maintenance, gaz, copieurs...), la suppression de certains partenariats, la rationalisation de certains budgets liés aux services à la population (multi-accueils, accueils de loisirs...) ont dégagé une économie globale de 100 000 €.

Sur tous ces points ainsi que sur les charges de personnel, la communauté de communes poursuivra une gestion très stricte au fil des ans.

TEOM 1 835 K€

Dotations & Subventions 1 089 K€

Ressources Fiscales (nettes) 1 134 K€

Produits des Services et du Domaine 322 K€

Redevances Assainissement 75 K€

- **un changement de régime fiscal :**

la ressource principale de la communauté de communes est l'imposition. Chaque année, la Champagne Picarde vote des taux (taxe d'habitation, taxes foncières, fiscalité professionnelle) qui s'ajoutent à la part votée notamment par les communes. À compter de 2016, suite à une décision du conseil communautaire, la Champagne Picarde a désormais adopté le régime de «fiscalité professionnelle unique». Désormais, les entreprises du territoire ne s'acquitteront plus de la part communale d'imposition mais d'une part globale versée à l'intercommunalité.



Répartition des Dépenses

1 835 K€ - Déchets Ménagers

1 687 € - Attribution versée aux communes

1252 K€ - Services à la population

647 K€ - Administration Générale

414 K€ - Piscine

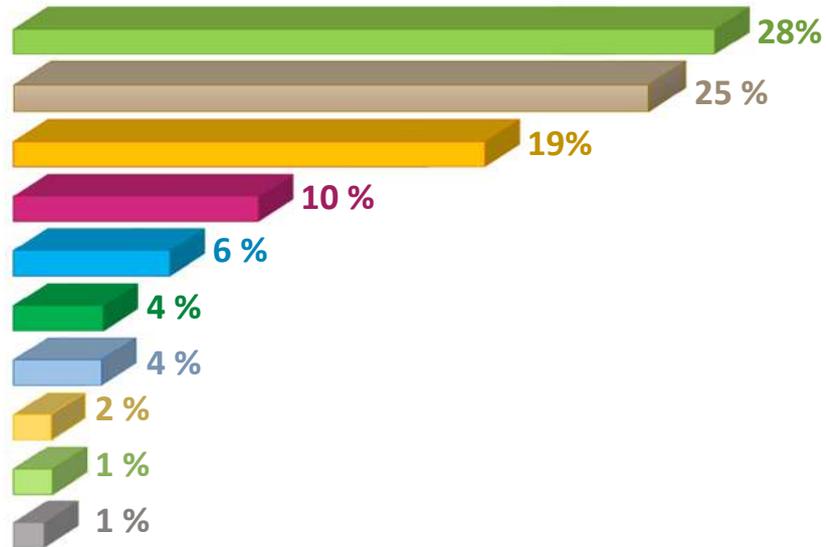
243 K€ - Équipe Verte

235 K€ - Chantier d'Insertion

108 K€ - Économie

103 K€ - Assainissement

80 K€ - Urbanisme



• l'instauration de la TEOM :

La collecte et le traitement des déchets ménagers représentent un poste majeur de dépenses. Depuis de nombreuses années, le financement de ce service était assuré par la redevance. Cette redevance générait ces dernières années des impayés croissants (plus de 100 000 € par an). Le conseil communautaire s'est positionné à compter de 2016 sur un financement des déchets ménagers par la TEOM (Taxe) qui évitera désormais à la Champagne Picarde de subir ces impayés.

Pour 2016

Sur le budget 2016, l'investissement est très mesuré mais les projets en cours de définition pourront ainsi être financés dans les prochaines années grâce une capacité d'épargne retrouvée et un endettement très faible qui permet de conserver une marge de manœuvre.

En investissement, la Champagne Picarde a prévu pour 2016 une première phase d'un projet de maison des services et de l'enfance, les premières études pour la réhabilitation de la piscine, le renouvellement d'équipements pour l'équipe verte (tracteur, broyeur), la poursuite des aides économiques aux artisans commerçants.

Par ailleurs, la communauté de communes a reconduit le fonctionnement de l'ensemble des services à la population, politiques essentielles menées depuis de longues années (ALSH, Multi-accueils, Relais Assistantes Maternelles, Maisons de Service au Public, lecture publique, salles informatiques...).

Ce changement est quasi neutre pour les entreprises. Par contre, il permet un effet de levier sur une dotation versée par l'État (la DGF).

Pour 2016, ce changement de régime fiscal conditionné à une compétence supplémentaire (piscine) a permis de majorer de 250 000 €, le produit de la dotation versée par l'État.

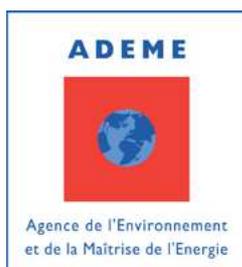
• un ajustement de la fiscalité intercommunale :

Après 20 ans d'existence, la Champagne Picarde possédait en 2015 des taux d'imposition plus faible qu'à la date de sa création. Aucun ajustement des taux d'imposition n'a été engagé pour prendre en compte au fil des années l'augmentation du «coût de la vie», les nouvelles compétences ou le développement des services. Après de longs et fructueux débats, les élus ont très majoritairement admis (36 pour, 7 contre et 2 abstentions) la nécessité d'augmenter les taux d'imposition parmi les plus faibles du département. Cette augmentation des taux génère à partir de 2016 un produit supplémentaire pour la Champagne Picarde de 190 000 €.

Par ailleurs, cette hausse des taux contribue à maintenir un «effort fiscal suffisant» qui nous permet de conserver le bénéfice d'un fonds de péréquation (FPIC) générant un versement de 600 000 € (400 000 € pour les communes et 200 000 € pour la Champagne Picarde).

Modernisation des infrastructures

Bornes pour véhicules électriques



Grâce à des financements de l'ADEME, l'USEDA (Union des Syndicats Électriques du Département de l'Aisne) propose aux collectivités la mise en œuvre de bornes de recharges pour véhicules électriques.

La Champagne Picarde souhaite accompagner le développement de cet investissement d'avenir, alternative en devenir à nos véhicules thermiques.

Le conseil communautaire a délibéré lors de sa dernière réunion, pour la réalisation en 2016 de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques dans les communes ayant répondu favorablement à nos sollicitations.



- **Sissonne :**
l'hôtellerie du parc
- **Berry-au-Bac :**
Mairie
- **Liesse-Notre-Dame**
Place Bailly

Le coût à charge de la Champagne Picarde pour la réalisation de ces 3 bornes est de 13 500 €.

Les frais de fonctionnement, de maintenance et de gestion des paiements seront entièrement assurés par l'USEDA.



Développement des communications électroniques

Vous entendez parler depuis de nombreuses années des projets de développement du haut débit, de fibre optique, d'amélioration des connections internet... Que va-t-il se passer sur la Champagne Picarde ?

Suite à une initiative du conseil départemental, l'intervention publique pour l'ensemble du territoire non couvert par les opérateurs privés sera portée par l'USEDA.

Concrètement, le projet **Très Haut Débit axonais** vise à doter à terme le département d'un réseau optique Très Haut Débit entièrement nouveau. La première phase du projet est engagée grâce aux financements (Europe, État, Région, Département, communes et EPCI).

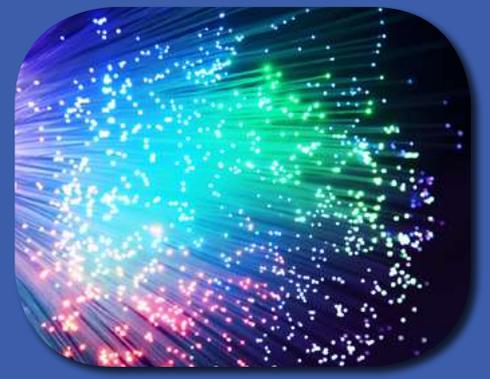
Pour permettre ces travaux, le conseil communautaire et les différents maires ont délibéré en février 2016 pour que la compétence «communications électroniques» soit assurée par la Champagne Picarde.

Une convention unique va être signée cet été pour engager la Champagne Picarde et ses communes à apporter 32 % du financement des travaux, soit un montant de **4 385 000 €** sur 20 ans.

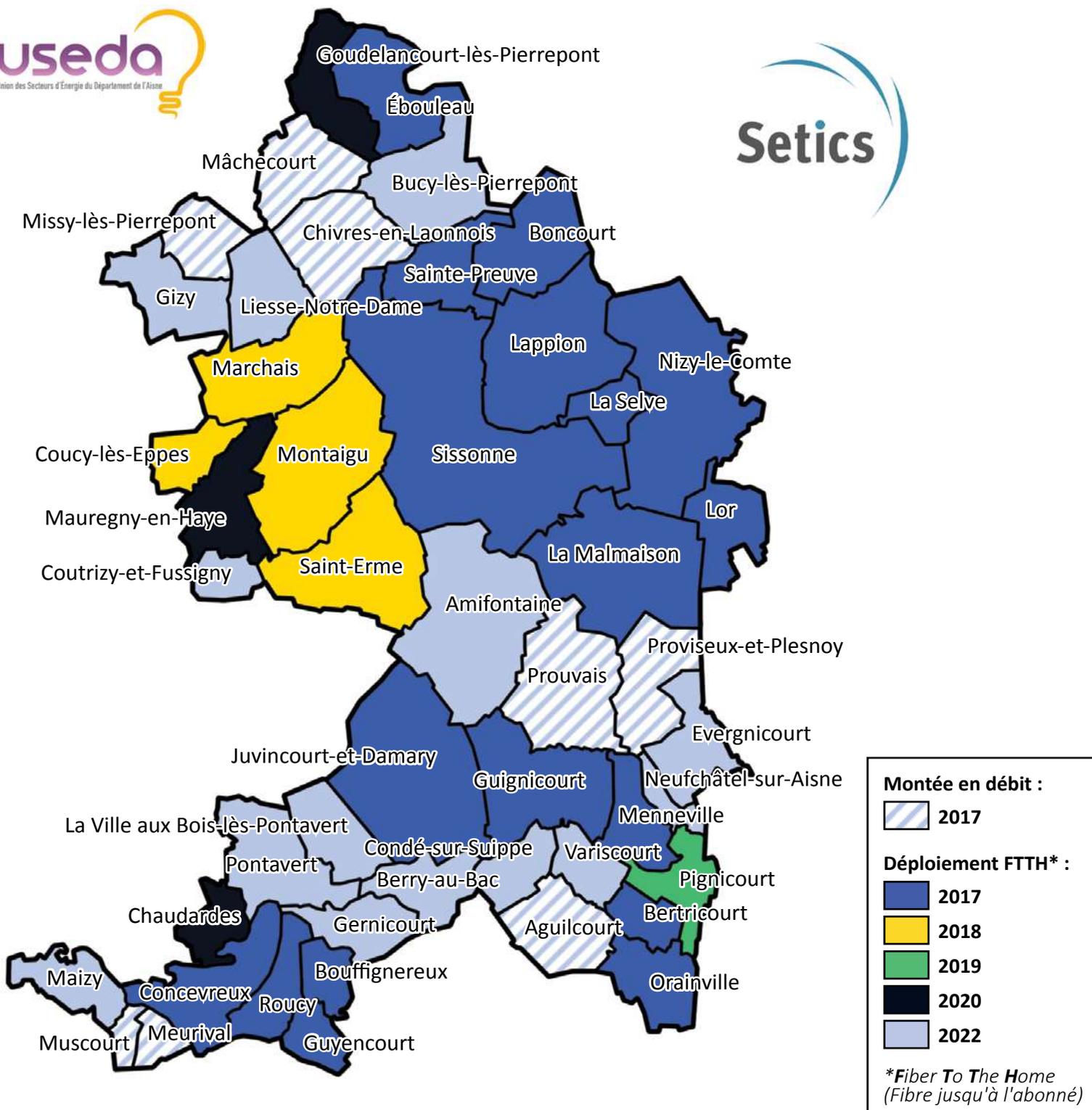
La communauté de communes a travaillé en collaboration avec l'USEDA pour favoriser un déploiement maximum de la fibre optique.

Toutefois, il est impossible financièrement et techniquement d'installer la fibre optique dans chaque habitation des 48 communes à l'échéance 2020 :

- **26 communes** bénéficieront de l'installation de la **fibre optique** entre 2017 et 2020.
- **8 communes** bénéficieront dans un premier temps (en **2017**) d'une **montée en débit** ce qui signifie que le réseau cuivre actuel sera optimisé.
- **14 communes** conserveront encore quelques années «leur réseau cuivre» en vue d'un passage en **fibre optique en 2022** considérant que le débit actuel est jugé «satisfaisant».



Type d'interventions sur le territoire de la Champagne Picarde



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



La Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères a été supprimée. Vous n'avez pas reçu en ce début d'année 2016 de factures de la Champagne Picarde.

Suite à la décision du conseil communautaire, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera appliquée dès cette année. Son taux 2016 a été voté à 13,81% applicable sur les bases servant de référence à l'établissement de la taxe foncière.

Le produit global généré par cette taxe soit 1 830 000 € pour 2016 permettra à la communauté de communes de régler la cotisation au SIRTOM du Laonnois qui assure avec le syndicat départemental Valor'Aisne, la collecte et le traitement des déchets du territoire (collecte camions, gestion des déchetteries, tri et traitement).

En choisissant ce mode de financement du service, la Champagne Picarde :

- n'aura plus à assurer la facturation,
- ne sera plus astreinte à gérer les réclamations liées à la modification de compositions des foyers ou à la facturation,
- s'affranchira des impayés trop nombreux subis du fait de la redevance (plus de 100 000 € par an depuis quelques années).

La TEOM est en effet payée à l'État, comme les autres impositions locales, qui reverse aux collectivités le produit attendu et gère, sous sa responsabilité financière, le paiement par les contribuables.



Ce changement de mode de financement provoque de légitimes interrogations. Voici les réponses aux questions les plus fréquentes.

À partir de quand vais-je payer la TEOM ?

Le montant de la TEOM figurera distinctement sur vos avis d'imposition sur le foncier bâti. Vous recevrez cet avis d'imposition à l'automne. Le paiement devra être effectué dans les mêmes délais que le foncier bâti et sera indiqué sur l'avis d'imposition. Pour la première année, la TEOM devra, sauf exception justifiée, être réglée en une seule fois. Pour les années suivantes, pour étaler les paiements de la TEOM, il faudra opter pour la mensualisation de vos impositions.

Puis-je payer une TEOM même si je suis exonéré de foncier bâti ?

Les bases taxables TEOM incluent certaines bases d'habitations exonérées temporairement du foncier bâti. La TEOM s'applique aux « propriétés soumises au 1^{er} janvier à la taxe foncière sur les propriétés bâties et aux propriétés bénéficiant d'une exonération temporaire de taxe foncière », par exemple les constructions nouvelles, les logements économes en énergie, les locaux vacants ou inexploités... Elle s'applique également à certains redevables bénéficiant d'exonérations ou de dégrèvements sur le foncier bâti (personnes âgées ou invalides ou de conditions modestes).

Pour quels locaux la TEOM est-elle due ?

La TEOM n'est pas liée à la quantité de déchets ou même au fait de produire ou non des déchets. Elle s'applique donc aux propriétés assujetties au foncier bâti indépendamment des déchets présentés ou de la composition du foyer. Les logements vacants seront donc redevables de la TEOM tout comme les garages par exemple.

Je suis propriétaire de logements locatifs, comment répercuter la TEOM sur mon locataire ?

La TEOM est une charge locative que le locataire doit au propriétaire. Le propriétaire bailleur pourra donc inscrire ce remboursement dans ses baux (par avenant si le bail est déjà en cours) ou en demander le remboursement en fournissant une copie de son avis d'imposition où figurera le montant de la TEOM.



 0 800 02 60 80

Picardie Pass Rénovation, un service global et intégré pour l'amélioration du confort des habitations

Un accompagnement technique clé en main, à toutes les étapes du projet de rénovation énergétique

L'offre de service du Picardie Pass' Rénovation est un **parcours de service technique complet**, pour un accompagnement dans toutes les phases du projet de rénovation.

Ce service s'adresse aux **propriétaires et copropriétaires privés**, mais aussi aux communes propriétaires de logements locatifs communaux.



L'offre d'accompagnement du service public est payante à partir de la signature du contrat de service public. La contribution de 1860 € TTC couvre l'ensemble du parcours de service. Cette contribution pourra être acquittée en une fois ou étalée sur 15 ans, moyennant le versement d'un acompte (d'un montant de 300 € minimum).

Le principe de Picardie Pass Rénovation est de financer les travaux de votre logement par les économies d'énergie réalisées sur la durée de l'investissement.

Une plus-value forte du Picardie Pass Rénovation est que le service se prolonge au-delà des travaux pour suivre les consommations.

Une fois le logement rénové, le technicien du Picardie Pass Rénovation continue d'accompagner les particuliers pendant cinq années, à raison d'une visite annuelle.

Cet accompagnement post-travaux consiste en :

- une assistance pour la bonne utilisation et la maintenance des nouveaux équipements ;
- un accompagnement personnalisé qui couvre le suivi des consommations énergétiques, et s'appuie notamment sur la conduite de campagnes régulières de mesures au domicile ;
- une sensibilisation aux éco-gestes.

Si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation de votre logement pour réduire votre consommation d'énergie, remplissez la demande en ligne www.pass-renovation.picardie.fr/comment-cela-fonctionne/ ou contactez la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique en envoyant un email à contact@picardie-spee.fr ou en appelant le 0 800 02 60 80 (gratuit).



Entreprises, Artisans, les chantiers de rénovation engagés par le Picardie Pass Rénovation peuvent vous intéresser !

Pour répondre aux appels d'offres vous devez disposer du label RGE.

En qualité d'antenne locale "Initiative Aisne", la Champagne Picarde accueille les porteurs de projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise et les professionnels de la santé.

Une palette d'outils à votre service :

→ Le prêt d'honneur

Le prêt est consenti aux porteurs de projet dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'un développement d'entreprise. C'est un prêt personnel sans intérêt, ni garantie, en complément d'un prêt bancaire professionnel. Il vient renforcer les fonds propres et facilite l'accès aux financements bancaires.

→ Le Nacre

Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise. Les bénéficiaires du prêt sont les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes relevant des minima sociaux pour la création ou la reprise d'entreprise.

→ Le prêt Santé

Ce prêt à taux 0% et sans garantie pourra compléter un prêt bancaire professionnel en vue de faciliter l'installation ou le maintien d'une activité médicale ou paramédicale.

Toutes les informations sur : www.jeminstalleliberal.fr

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (dont les acteurs sont la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers, La DIRECTE (l'État) et la communauté de communes.)

De 2014 à 2015, le dispositif FISAC a accompagné financièrement des artisans et commerçants de la Communauté de Communes pour maintenir, moderniser leur outil de travail ou rendre plus attractif leur point de vente.

21 dossiers ont été accordés à des artisans et commerçants dans des domaines d'activités variés provenant de plusieurs communes du territoire. Le montant des subventions accordées s'élève à **168 000 €** financé à parité par l'État et la Champagne Picarde.

Témoignages aide FISAC :

- **«Création Coiffure»** - Maizy - Aide de 8 612€
Remise à neuf (fenêtres, isolation, carrelage, devanture...)
«Excellent accompagnement et cela fût un bon coup de pouce financier.»
- **«Contrôle technique Auto Vision»** - Saint-Erme
Aide de 2 831€- Nouveaux outils de production.
«J'ai eu un accueil formidable par la communauté de communes et la Chambre des Métiers. Les dossiers ont été faits rapidement. Encore merci.»

Afin de répondre aux besoins de nos artisans et commerçants une nouvelle aide à l'investissement sera proposée d'ici le second semestre 2016.

Forum Agricole - Agro-alimentaire du 21 avril 2016



Ce forum emploi, organisé par la communauté de communes et Pôle Emploi, s'est tenu à Saint-Erme. Il s'adressait aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux employeurs souhaitant faire connaître leur entreprise et valoriser leur activité professionnelle.

Les exposants :

Entreprises agro-alimentaires :

DAUNAT de Laon, BAYER de Marle, SUPPLAY de Fismes pour FLOREPI de Guignicourt

Entreprises agricoles :

EARL BONNEVALS de Craonne, Indivision VERRIEST d'Ébouleau, M. COTTEREAU de Sissonne, M. DUCROCQ de Lappion

Les Partenaires :

Pôle Emploi, la MEF, l'ASAVPA de Laon et le CFA de Chauny (Lycée Schumann).

Pôle Emploi a recensé 729 demandeurs d'emploi axonais dans ce domaine, 135 se sont déplacés dont 67 du territoire de la Champagne Picarde.

- Agence SUPPLAY - postes d'opérateur de production agro-alimentaire : sur les 21 candidatures déposées, 8 ont été convoquées et 3 sont actuellement en mission d'intérim.
- Entreprise DAUNAT - postes de conducteur de ligne et d'agent de production : le recrutement est en cours.
- Entreprise BAYER - un agent de logistique et un agent de conditionnement : signature d'un CDD de 3 mois. Les autres profils retenus seront contactés en octobre 2016.
- Indivision VERRIEST - un poste de vacher et un poste de secrétaire comptable. Ces derniers sont en cours de recrutement.
- M. COTTEREAU - cueilleurs de tabac : les recrutements sont en cours.
- EARL BONNEVALS - un poste d'ouvrier maraîcher : 1 personne a été recrutée
- M DUCROCQ - postes de saisonniers pour cueillir les framboises : 4 personnes recrutées

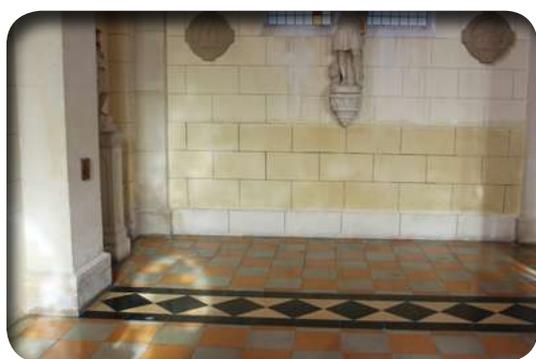
Face à ce succès... le forum sur l'emploi est à renouveler !

Chantier d'insertion



La communauté de communes de la Champagne Picarde a renouvelé le **chantier d'insertion «Opération de valorisation du petit patrimoine rural»** pour l'année 2016.

Travaux réalisés depuis le 1^{er} janvier 2016



Berry-au-Bac

Rénovation et réfection des parements intérieurs de l'Église



Bucy-lès-Pierrepont

Drainage autour de l'Église



Meurival

Rénovation et réfection du mur du calvaire

Témoignage de M^{me} RAVAUX, Maire de Bouffignereux :

«Les agents du chantier sont intervenus quelques semaines dans la commune. Je suis pleinement satisfaite du travail accompli. J'ai apprécié la diligence et la conscience professionnelle des agents. Je sais que certains ont pris plaisir à cette tâche et sont fiers des travaux réalisés. Je leur redonne mes remerciements et mes félicitations pour leur belle contribution à la valorisation du patrimoine communal».

« Le succès, c'est vous aimer vous-même, c'est aimer ce que vous faites et c'est aimer comme vous le faites » Maya Angelou



Avant Travaux



Après Travaux

Bouffignereux

Rénovation et réfection des parements extérieurs et des murs de l'Église



Maizy

Rénovation et réfection du lavoir

Un SCoT élaboré dans la poursuite du Projet de territoire adopté en 2011

La communauté de communes de la Champagne Picarde s'est engagée dans l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui permettra la mise en œuvre de son 3^{ème} projet de territoire (adopté en 2011), et d'apporter des réponses concrètes en matière d'aménagement et de préservation des qualités environnementales et paysagères à l'ensemble des habitants du territoire.

Il s'agit d'un véritable **projet politique à long terme**, en ce sens que le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe les objectifs à atteindre à l'horizon 2036 ainsi que les règles et les moyens dont disposeront les élus pour les mettre en œuvre.

Une démarche structurée en quatre phases

L'élaboration du SCoT se déroule en 4 phases successives :

1. Élaboration du diagnostic stratégique et État Initial de l'environnement,
2. Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
3. Élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
4. Formalisation du dossier de SCoT et approbation.

Le SCoT associe dans une **démarche partenariale**, les élus, les partenaires publics (DDT de l'Aisne, DREAL, chambres consulaires, etc.), les techniciens (bureaux d'études), les associations et la population lors de temps de concertation menés tout au long de la procédure.

Débutée en mars 2015, la première phase menée en concertation avec les 48 communes vient de s'achever par la validation du **diagnostic stratégique** et de l'**État Initial de l'Environnement** lors du conseil communautaire du 2 février 2016.

Ces deux documents ont fait l'objet de mesures de concertation : un article de presse paru dans le journal l'Union le 27 janvier 2016, une réunion publique a été organisée le 4 février dernier.

Ces documents en ligne sur le site de la Champagne Picarde www.cc-champagnepicarde.fr sont également consultables au siège de la communauté de communes.

Un document pour maîtriser les dynamiques façonnant le territoire

Caractérisé par une augmentation de population régulière depuis 40 ans (+ 2 000 habitants) et une moyenne de 102 nouveaux logements construits par an depuis 2003, le territoire de la Champagne Picarde est de plus en plus tourné vers les agglomérations rémoise et laonnoise.

Pour conserver son cadre de vie rural composé d'un maillage de petits bourgs et villages au sein d'une trame agricole dynamique et d'espaces naturels diversifiés, le SCoT devra veiller à l'équilibre du **développement urbain** tout en prenant en compte les enjeux de **préservation des continuités écologiques**.



L'offre en services et équipements s'appuie sur les **quatre polarités principales** positionnées le long de l'axe Laon-Reims : Guignicourt, Sissonne, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt et Liesse-Notre-Dame. Elle répond aux besoins courants et s'inscrit en complémentarité des deux villes (Laon, Reims).

Avec 5 200 emplois, le territoire dispose d'atouts économiques variés, en particulier dans l'agro-industrie, et dispose d'un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale. Pour autant, la question du développement économique reste un enjeu majeur afin de rééquilibrer une actuelle situation de dépendance envers les territoires extérieurs.

L'actualité du SCoT

Après le diagnostic la phase projet est en cours avec l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui se terminera à l'été 2016. Cette étape permettra aux élus du territoire de déterminer leurs souhaits de développement pour les 10 et 20 prochaines années.



Les élus du territoire ont engagé les réflexions sur les grands objectifs politiques à inscrire dans le SCoT lors d'**ateliers thématiques** et de **réunions territoriales**. ils ont notamment débattu sur les thématiques suivantes :

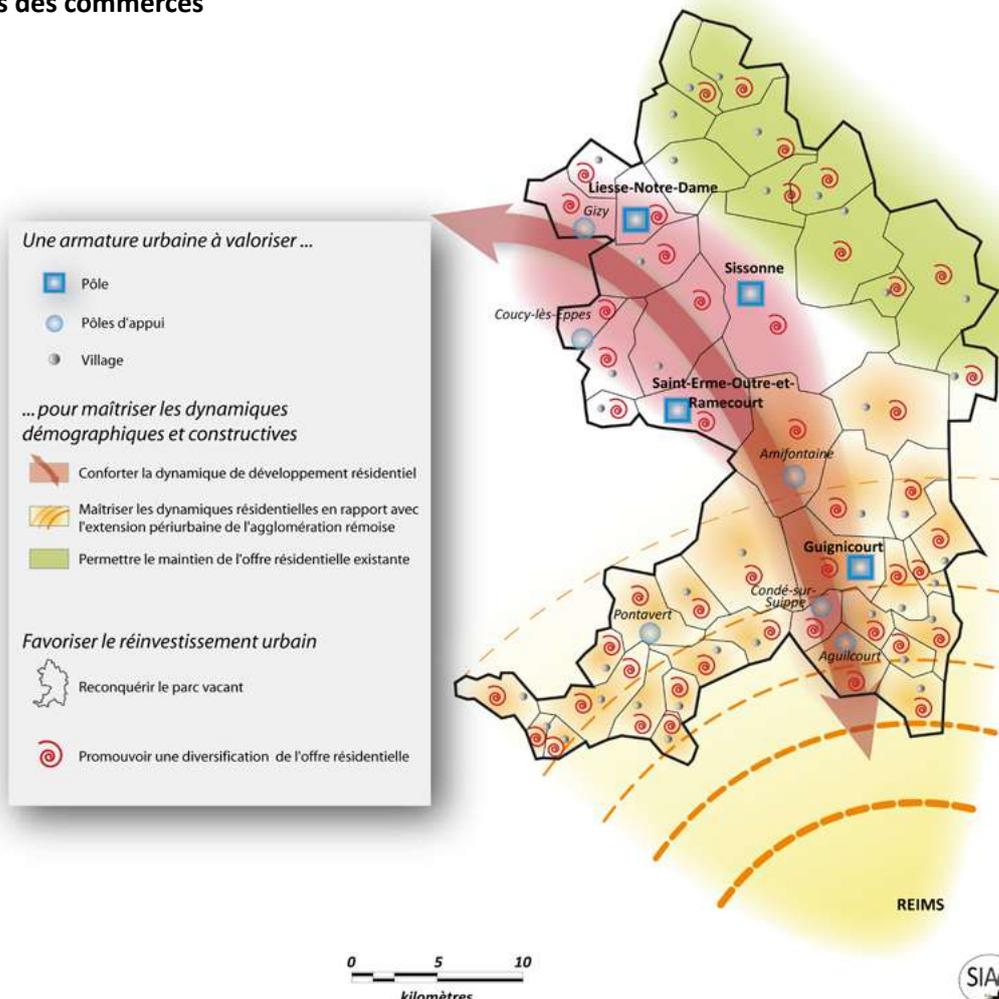
- **Stratégie de développement / Structuration du territoire** : positionnement du territoire dans son environnement départemental et régional, évolution de l'armature urbaine, développement résidentiel, développement des équipements et des services, renforcement des réseaux...
- **Économie / Développement commercial / Transports et déplacements** : définition d'une stratégie économique et commerciale, préservation de l'agriculture, valorisation du tourisme, organisation de la mobilité, développement des infrastructures.
- **Volet commerce - Définir et hiérarchiser les localisations préférentielles des commerces**



Ateliers thématiques du SCoT du 24 mars 2016

- **Environnement et écologie** : préservation des trames vertes et bleues, gestion des ressources, valorisation des paysages...

Le travail engagé entre les bureaux d'études et les élus de la Champagne Picarde va permettre de dégager les principaux enjeux du territoire dans les différentes thématiques abordées et ainsi avancer sur l'élaboration de schémas prévisionnels de développement retranscrit dans le SCoT.





Relais Trottin-Trottine



Enfance-Jeunesse



Des Activités d'Éveil

Marie, l'animatrice, accueille dès la naissance les tout-petits accompagnés d'un adulte (parents, assistant(e)s maternel(le)s...) dans un lieu spécialement aménagé pour leur plus jeune âge.

Des activités variées (argile, gommettes, psychomotricité...) sont proposées toutes les semaines.

Les plus petits profitent de l'espace bébé et découvrent la vie en collectivité.



Thème des matinées d'éveil du 2^{ème} semestre 2016 :



Cubique (collage)



Mon empreinte inspirée par Bitossi



Silhouette en papier (peinture)



La bouche (collage)



Pantin (gommettes)

Consultez le planning sur : www.cc-champagnepicarde.fr
Rubrique Actualités

Mardi à Saint-Erme :

à partir de 9h - Salle d'activités - 13, rue Croix Grand-Père

Jedi à Menneville :

à partir de 9h15 - Salle polyvalente - Place de la Mairie

Gratuit - Inscriptions aux activités

sur www.cc-champagnepicarde.fr ou au 03 23 22 36 80



Accueils de Loisirs

du 11 juillet au 5 août 2016
sur le thème :

smile to life *

(*souris à la vie)

Activités manuelles, sportives et culturelles, sorties...



Vos enfants ont entre 4 et 14 ans ?

La communauté de communes les accueille pendant les vacances d'été sur les sites de :

- Guignicourt
- Pontavert
- Saint-Erme
- Sissonne



Vous souhaitez inscrire vos enfants ?

Retrouvez toutes les informations pratiques des accueils de loisirs sur le site de la Champagne Picarde :

Planning des activités, horaires des ramassages en bus, détails sur les campings, documents à fournir pour l'inscription de votre enfant, tarifs...

Rendez-vous sur www.cc-champagnepicarde.fr.

Attention ! Les inscriptions se font, dernier délai, le mercredi midi précédent la semaine d'accueil ou de camping choisie, sous réserve de places disponibles.



Aux prochaines petites vacances, les accueils de loisirs seront ouverts du 24 au 28 octobre 2016 sur les sites de Sissonne et de Guignicourt.





Sortie au Château de Versailles

Samedi 1^{er} octobre 2016

Départ en car à 7h de la gare de Saint-Erme



Visite libre avec un accès "sésame" qui ouvre la porte à trois cent cinquante ans d'histoire.

Pour découvrir le domaine de Versailles dans ses moindres détails, vous aurez accès à l'ensemble des circuits en visite libre du Château, des châteaux de Trianon et du Domaine de Marie-Antoinette.



Les Grandes Eaux Musicales, les Jardins Musicaux et les expositions temporaires sont également inclus.

À noter : Pour la visite du Château, l'audioguide est compris. (disponibles pour les enfants à partir de 8 ans).



Tarifs : 20 € - 10 € pour les moins de 12 ans
Informations et Réservations au 03 23 22 36 80

"L'art est un jeu d'enfant"

Dimanche 30 octobre 2016 - 14h - Sissonne
Ateliers - Animations - Tout public - Gratuit



Un instant de liberté d'expression

Le slam permet au slameur, sans musique, ni costume ou accessoire, de prendre la parole pour dire un texte de sa création. **L'objectif ? Donner la parole à tous en soutenant la créativité.**

Pourquoi des Ateliers de Slam ?

L'atelier de slam permet de mêler, imaginaire, écriture et performance artistique.



Pour les élèves, l'atelier de slam est un excellent support pour se "réconcilier" avec la langue française à travers une écriture ludique.

La communauté de communes a de nouveau initié un projet Slam autour de l'estime de soi avec "**les ateliers slam.com**" dans les classes du territoire.



Les élèves de M^{me} Yalpir (Sissonne) et de M^{me} BELLONY (La Selve) ont pu découvrir avec des professionnels de l'activité, l'historique du Slam avant de réaliser leurs propres textes.

Une restitution des ateliers a eu lieu le jeudi 9 juin à 19 h à la salle des fêtes de La Selve.



"Les incorruptibles" : un prix pour changer le regard des jeunes lecteurs sur le livre

L'objectif ? Proposer des sélections d'albums et de romans de qualité à un maximum d'enfants afin de les **amener à la lecture plaisir**. Ce prix **donne la parole** aux jeunes lecteurs et **valorise leur vote**.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la Champagne Picarde avec les bibliothèques volontaires a invité les écoles à participer au prix des Incorruptibles en les accompagnant (animation, achat des livres...). Les classes de CM1 et CM2 de Sissonne et toutes les classes de Coucy-lès-Eppes ont participé. Depuis le mois d'octobre, les enfants ont pu lire une sélection d'ouvrages et ont voté en mai pour leur livre préféré.

Des animations autour du prix...

Le 3 février dernier, la classe de CM1 de Sissonne a reçu l'illustrateur Grégory ELBAZ avec lequel les élèves ont passé un moment de partage autour de l'ouvrage "*Une grand-mère au grand cœur*".



14-18 en Champagne Picarde

Un char Schneider à Berry-au-Bac



Créée sous l'égide de la municipalité de Berry-au-Bac, l'association «Un char Schneider à Berry-au-Bac» se propose de réaliser, en vue du Centenaire de 2017, une réplique à l'échelle 1 du char Schneider CA1 utilisé lors du premier engagement de chars d'assaut français le 16 avril 1917.

Cette réplique sera présentée de façon permanente, sur les lieux mêmes de ce premier engagement, à proximité immédiate du monument national élevé en 1922 par les anciens de l'artillerie d'assaut en hommage aux équipages tombés en 1917 et 1918.

L'association a lancé une souscription pour financer la construction de cette réplique.

Participez et suivez la vie du projet sur le site de la commune de **Berry-au-Bac** : www.berry-au-bac.fr/
et sur le blog de l'association "France 40 Véhicules" : france40-vehicules.blogspot.com/

L'hommage des collégiens à Guillaume Apollinaire



Jeudi 17 mars 2016, les élèves des collèges Jean Moulin de Saint-Memmie (Marne) et Léopold Sédar Senghor de Corbeny rendaient hommage au poète et sous-lieutenant au 96e RI, Guillaume Apollinaire, à l'occasion du centenaire de sa blessure, le 17 mars 1916 au Bois des Buttes (dans la commune de la Ville-aux-Bois-lès-Pontavert), au pied du Chemin des Dames. Lecture en français et en allemand de poèmes, lâcher de ballons...

Ce Projet a été réalisé dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, en partenariat avec les conseils départementaux de l'Aisne et de la Marne, la commune de La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert, la Bibliothèque municipale de Corbeny, Monsieur Guy MARIVAL, historien, les communautés de communes de la Champagne Picarde et du Chemin des Dames.



M. Saillard - Maire de La Ville-aux-Bois-lès-P.

Stèle en hommage aux 6 fusillés pour l'exemple de Roucy



Christelle Cas, maire de Roucy, Franck Viltart, chargé de mission du Centenaire 14-18 au Conseil départemental, et des membres du bureau de l'association Le Regain, ont retenu parmi trois projets très différents celui de Victor LEJEUNE pour rendre hommage aux "six fusillés pour l'exemple" de Roucy.

Victor LEJEUNE, artiste illustrateur et graveur a vécu toute sa jeunesse à Roucy avant d'effectuer des études de graveur à Florence (Italie), puis d'illustrateur à Bruxelles (Belgique).

"J'ai joué dans les lieux de ces drames, sans même le savoir, mais en en soupçonnant peut-être la présence."

L'œuvre, réalisée dans une plaque de métal découpé au laser, a été révélée au public lors de l'inauguration le samedi 28 mai 2016 de la stèle en hommage aux six soldats "fusillés pour l'exemple" à Roucy en 1916 et 1917.